

# **BILAN CRITIQUE DE CINQUANTE ANS D'ETUDES SUR LE DEVENIR ADULTE DES ENFANTS PLACES**

Isabelle Frechon\* et Annick-Camille Dumaret\*\*

\* GRASS-CNRS U7022, chercheur associée à l'INED

\*\* CERMES, ingénieur de recherche à l'INSERM U750

## **Résumé**

Cet article propose une analyse méthodologique et thématique des études sur le devenir adulte d'anciens placés dans le cadre de la Protection de l'enfance. Plus de trente études françaises et étrangères ont été recensées depuis cinquante ans sur ce thème. Elles reflètent à la fois les évolutions dans les choix des thèmes et dans les options méthodologiques. Ainsi, aux études rétrospectives se sont substituées l'observation prospective et la prise en compte du temps dans l'insertion de cette population, réduisant les erreurs d'interprétation. Sur le plan thématique, le courant de pensée qui mettait en avant les facteurs de risque (délinquance, alcoolisme, reproduction des comportements de placements) a laissé la place à la notion de facteurs de protection (niveau scolaire, activité professionnelle, situation résidentielle, santé, relations avec la famille et l'entourage). Malgré les difficultés de comparaisons, le devenir adulte de ces anciens placés défie les idées reçues en donnant à voir une insertion sociale de plus en plus favorable avec l'âge.

Mots clés : Protection de l'Enfance, placement familial, institutions, devenir adulte, comportements

This article is a methodological and thematic analysis of various studies on adulthood outcome of ex-carer children. Over thirty studies from different disciplines have been listed in France and abroad over the past fifty years. They reflect a change both in themes and in methods. Retrospective studies have been replaced by prospective ones and the observation of social integration over time, thus limiting interpretation errors. Thematically, the tendency to emphasize risk factors (delinquency, alcoholism, intergenerational repetition of child placement) has given way to the enhancement of securing factors (education, occupation, housing situation, health, social support, relationship). Although each case is unique, and contrary to general belief, the social integration of former foster children seems to improve with age.

Key words : Child Welfare, foster care, residential care, foster family, adult outcome, behaviour,

Pendant très longtemps en France, le devenir des enfants placés a suscité peu de recherches, ce thème n'ayant été investi qu'à partir des années 80. En revanche, d'autres pays ont commencé à étudier la situation des ex-placés à l'âge adulte dès les années 50, notamment les pays anglo-saxons où le travail social est davantage reconnu comme discipline scientifique. Dans l'ensemble, les recherches sont très hétérogènes quant à la population étudiée, aux évaluations, aux variables observées etc., et la plupart présentent de nombreuses carences méthodologiques et d'imprécisions des résultats. Cette diversité s'explique aussi par l'évolution des politiques sociales et des courants de pensée dans la Protection de l'enfance, de la psychiatrie infantile et des sciences humaines.

Nous présentons ici une synthèse des travaux sociologiques, psychologiques et en sciences de l'éducation sur le devenir à long terme des sujets placés dans leur enfance ou adolescence. Plusieurs banques de données ont été consultées : Medline, Francis, Eric, Pascal, Jstor. Ont été exclus de ce recensement bibliographique des populations particulières comme les jeunes délinquants ou les enfants maltraités - ces derniers font souvent l'objet d'études spécifiques, épidémiologiques ou cliniques - et les études centrées sur la sortie des placements. Les données disponibles concernent essentiellement des jeunes qui étaient encore en placement à l'adolescence ; ceux accueillis très jeunes et/ou ayant quitté les services plus précocement n'ont pas fait l'objet d'études systématiques. Même si certains travaux non publiés (rapports locaux, enquêtes par des services sociaux) ont pu échapper à nos investigations, la liste d'études françaises paraît exhaustive.

Les travaux menés depuis plusieurs décennies montrent une évolution nette des méthodologies et des thèmes retenus. Cet article présente tout d'abord les différentes méthodes mises en œuvre allant d'études rétrospectives axées principalement sur la question de la reproduction à des études prospectives utilisant des méthodes différentes selon les disciplines. Les difficultés de comparaison et leur origine seront également développées. Sera ensuite explorée la question du choix thématique où l'étude des effets des facteurs de risque sur le devenir (courant de pensée de type déficitaire) a cédé le pas à celle de l'impact des facteurs de protection.

Les enfants placés dans le cadre de la Protection de l'enfance et leur devenir ont toujours sensibilisé l'opinion publique. Rappelons qu'ils représentent 0,9% de la population des jeunes de moins de 18 ans [1]. Les « anciens placés », catégorie de population fortement étiquetée, sont, dans les représentations des équipes sociales qui les ont eu en charge, l'objet d'une prédiction qui est souvent celle d'un triste devenir. Cette stigmatisation est relayée par les médias et confortée par des résultats d'enquête dont les méthodes sont largement biaisées.

## **1. La diversité des méthodes**

Les enquêtes intergénérationnelle cherchent à mesurer d'éventuelles difficultés d'adaptation ou une reproduction de comportement de placement d'une génération à une autre. Les enquêtes intragénérationnelles visent à mieux connaître le devenir des enfants ayant vécu une période de placement. Ces deux grandes notions englobent à elles seules une multitude d'études dont les méthodes et les résultats divergent.

### **1.1. Les enquêtes intergénérationnelles : rétrospectives ou prospectives ?**

Le désir de connaître le devenir à l'âge adulte de personnes anciennement placées est sous-tendu par la crainte de l'opinion publique, mais aussi des professionnels, d'une *reproduction* de la maltraitance, voire du placement, sur les générations à venir.

La méthode rétrospective consiste à repérer si les parents d'un individu placé ont eux-mêmes

été placés et/ou maltraités dans leur enfance. La plus simple à utiliser, elle nécessite un faible investissement sur le terrain, se réduit au recueil des informations sur des parents d'enfants actuellement pris en charge. Ainsi en Grande-Bretagne, Quinton et Rutter (T12 ; [2]) ont interviewé 48 familles d'un quartier de Londres ayant un enfant âgé de 5 à 8 ans au moment de sa deuxième admission et dont l'un des deux placements a duré au moins 8 mois. En France, Anaut étudie la situation de 34 familles et de leurs 56 enfants au moyen de questionnaires remplis par les travailleurs sociaux pour chaque nouvelle admission d'un enfant à l'ASE (T23 ; [3]). Cependant, si l'auteur précise que « *la plupart des fratries comprennent des demi-frères et sœurs ayant des histoires parentales différentes qui ne sauraient être réduites à une analyse unique* », aucune pondération n'a été effectuée dans les analyses.

Les résultats de ces travaux - 25% à 30% des mères ont été placées dans leur enfance (T12 ; [2]) et même jusqu'à 46% pour les pères (T23 ; [3]) - incitent à conclure à une forte reproduction du placement puisque les enquêtes ne portent que sur des familles en difficultés avec leur descendance<sup>1</sup>. En revanche, les enquêtes prospectives évaluent le taux de reproduction intergénérationnel du placement de 0 à 20% : 0% dans l'étude sur le placement familial de l'Œuvre Grancher (T21 ; [4, 5, 6]) ; 5 à 6% dans l'étude des enfants de l'ASE du Bas-Rhin et de la Côte d'Or (T15, T16 [7, 8]) ; 20% dans l'étude anglaise sur des femmes anciennement placées en institution (T13[9, 10]) et dans l'étude de jeunes femmes placées au foyer du Caligo entre 15 et 17 ans (T28 ; [11, 12]).

L'approche prospective examine les effets supposés du placement. Son obstacle majeur consiste à retrouver une population plusieurs décennies après la fin de la prise en charge en l'absence de fichier d'adresses actualisées. L'observation de la reproduction du placement est réalisée le plus souvent lorsque les individus n'ont pas encore dépassé l'âge de 30-40 ans. Afin de pallier cette difficulté, des chercheurs français ont calculé un taux de reproduction en confrontant la liste des noms susceptibles d'être portés par la descendance des sujets de l'échantillon (noms recueillis à partir des copies intégrales d'acte de naissance) aux registres d'admission des enfants à l'ASE (T15bis ; [7]). Toutefois, cette méthode ne repère pas les autres types de placement, comme ceux de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ni les enfants placés dans un autre département que celui de leurs parents. Aussi, les terrains d'enquête sélectionnés étaient les départements ayant de faibles taux d'émigration entre chaque recensement. La reproduction intergénérationnelle du placement n'est plus que de 5,9% dans le département du Bas-Rhin et de 5% dans celui de la Côte d'Or. Cette étude répliquée dans le département de la Nièvre à la même époque présente le même taux (T16 ; [8]).

Dans ces études longitudinales, le dénominateur de ces taux de reproduction de comportement de placement est déterminant pour comprendre la variation des résultats. On peut rapporter le nombre d'enfants placés à la population totale d'hommes et de femmes anciens placés ou uniquement à ceux qui sont parents. La composition par sexe de la population initiale influence également sur le taux de reproduction : celui-ci est plus difficilement repérable chez les hommes que chez les femmes (l'homme ayant pu abandonner la mère et l'enfant avant le placement). Les taux varient aussi selon le type de placement (famille d'accueil ou institutions), la durée de la prise en charge (la stabilité diminue les risques ultérieurs) et l'âge des jeunes adultes enquêtés (plus l'âge est élevé, plus le risque d'avoir eu un enfant placé l'est aussi).

---

<sup>1</sup> En ce qui concerne la France, les recherches devraient prendre en compte l'évolution des politiques de la protection de l'enfance. Jusqu'aux années 1970, elle reposait sur une logique de séparation de la famille pour passer ensuite à une logique de retour de la famille avec le développement des prises en charge en milieu ouvert (non observé dans ce type d'études). Ainsi, le nombre d'enfants placés est passé de 250 000 dans le milieu des années 1970 à environ 120 000 en 2003.

## **1.2. Les études intragénérationnelles**

Ces études impliquent un contact direct ou indirect avec une population qui, à un moment donné, a été prise en charge par la protection de l'enfance. Dans certaines enquêtes, ce recueil a été obtenu uniquement auprès de ceux les ayants connus : travailleurs sociaux et/ou parents. Ces données indirectes permettent d'affiner la description des populations étudiées et de diminuer le taux de non réponse, tout du moins sur les variables essentielles ; elles comportent néanmoins la possibilité d'une interprétation différente de celle qu'aurait donnée l'ancien placé lui-même. Les problèmes éthiques (confidentialité et non nocivité du contact) sont l'objet d'une préoccupation commune de l'équipe des chercheurs et des institutionnels, notamment au moment de la prise de contact avec les anciens placés et lors de la publication des résultats.

### **1.2.1. La population d'étude et le recueil de données**

Qu'elles soient d'envergure nationale (T19, T9 ; [13, 14]), départementale (T15, T16 [7,8]) ou locale (T21, T28 [4,11]), les études nécessitent la collaboration des personnes qui se sont directement occupées de ces jeunes (familles d'accueil, les éducateurs en institutions...) pour retrouver un maximum de sujets et obtenir des informations complémentaires.

La majorité des études se fonde sur un recueil direct d'informations par le biais d'entretiens ou de questionnaires ; à l'inverse, d'autres sont mises en place uniquement à partir de registres ou de dossiers administratifs et sans jamais rencontrer les individus concernés. La relative facilité d'application permet la mise sur pied d'études à grande échelle voire longitudinales. C'est le cas de l'étude suédoise réalisée par Bohman et Sigvardsson [15] à partir des registres d'abandon à la naissance d'une cohorte de garçons (T4). De la même manière, Kraus en Australie [16] a étudié la relation entre durée, stabilité des placements en famille d'accueil et activité criminelle adulte parmi 491 anciens placés, l'observation couvrant les dix dernières années après leur sortie à 18 ans (T7, [16]). Néanmoins, ce type d'étude induit une information réductrice, limitée à quelques variables (délinquance, alcoolisme, quotient intellectuel...).

Les terrains d'étude ont une ampleur variable allant d'un service institutionnel à des associations regroupant plusieurs types de placements, jusqu'au niveau national. Les travaux scientifiques utilisent des techniques d'échantillonnage reposant sur une connaissance de la population exhaustive. Au niveau institutionnel, la base de sondage utilise des données administratives issues des dossiers archivés. En revanche à un niveau plus élevé, en ce qui concerne la France, les travaux présentent des carences de sources statistiques précises ; la Protection de l'enfance étant un champ mal observé statistiquement, les sources chiffrées de l'ASE et de la PJJ ne permettent pas l'appariement nécessaire pour la constitution d'une base de sondage valide [1,17]. Lorsque la population étudiée ne dépend que d'une des deux instances comme l'étude sur les enfants de l'ASE des départements du Bas-Rhin et de la Côte d'Or, constituer la base de sondage est possible. A l'inverse, l'équipe du CREDOC qui souhaitait observer à la fois les jeunes ASE et PJJ a constitué son échantillon sur une liste de 500 personnes à partir des fichiers de ces deux institutions (T19, [13]). Les jeunes confiés par le Juge des enfants à l'ASE ont alors une probabilité plus forte d'être enquêtés, ce qui aurait nécessité de pondérer les résultats obtenus.

Pour mieux délimiter les échantillons, des critères de sélection ont pu être ajoutés : restriction en fonction du type de placement, de l'âge d'admission, de la durée de placement, de la durée écoulée depuis la fin de prise en charge, de l'âge de sortie des prises en charge. Concernant ce

dernier critère, les études locales portent le plus souvent sur des sujets encore placés à l'adolescence, ceux sortis de façon précoce deviennent introuvables. Comme l'indique l'étude menée à l'Œuvre Grancher, l'âge moyen de sortie des familles d'accueil était de 17 ans pour les 45 sujets rencontrés (recueil direct de données), de 15 ans pour les 19 non interviewés (recueil indirect de données), alors que les perdus de vue avaient en moyenne 10 ans à la sortie du placement (T21, [4]). La base de sondage peut également être utile dans la comparaison répondants / non-répondants. En effet, la quasi-totalité des enquêtes repose sur un échantillon d'anciens qui ont été retrouvés et non pas sur l'échantillon initial constitué par tirage aléatoire.

Quel que soit le niveau d'observation, ces échantillons sont constitués d'effectifs très variables. Le choix du matériau va de l'entretien non directif au questionnaire fermé ; le plus souvent, les approches quantitative et qualitative sont conjuguées, avec une dominante de l'une ou l'autre. L'approche qualitative peut servir d'illustrations pour des recherches plus importantes par questionnaires (T8, T19, T25, T28 ; [18,13,19,11]). Des études uniquement qualitatives - toutes menées par des cliniciens - portent moins sur le devenir que sur des thèmes spécifiques : le syndrome de l'enfant placé (T6 ; [20]) ; les réussites de placements (T18 ; [21]) ; les relations familiales à l'âge adulte pour des anciens placés en famille d'accueil (T24 ; [22]) ; les traumatismes et souffrances de l'enfant placé (T26 ; [23]). Les travaux sans prétention scientifique utilisent les entretiens à titre de témoignages (T14, T22 [24, 25]) ; à l'inverse, des chercheurs ont sélectionné leur population d'étude à partir d'une base de sondage, ce qui leur permet alors d'analyser les entretiens semi-directifs à la fois de façon qualitative et quantitative (T11, T21 ; [26, 4]).

### 1.2.2. Le type d'enquête : longitudinale, catamnestique ou biographique

La méthode longitudinale demande plusieurs vagues d'enquête, lesquelles s'effectuent sur la période de placement. La méthode catamnestique consiste à retrouver plusieurs années après une population qui a vécu le même événement, en l'occurrence un placement, au cours d'une période déterminée. Le plus souvent, une étude sur dossiers archivés par l'institution a été effectuée pour définir la population de départ et une enquête par questionnaires et/ou par entretiens permet de mieux comprendre leur situation au moment de l'enquête. Les données des dossiers et de l'enquête transversale sont alors confrontées. Enfin la méthode biographique ressemble à l'enquête catamnestique dans le sens où existe également une étude sur dossiers archivés et que l'on recherche la population plusieurs années après. Ce qui change est l'introduction dans le questionnaire d'une fiche de type âge-événements permettant de reconstituer systématiquement le parcours de ces individus.

Figure 1 : Comparaison des trois méthodes prospectives mises en oeuvre dans les études sur le devenir d'enfants placés

Quatre études longitudinales ont été menées par trois chercheurs issus du champ de la psychologie et de la psychiatrie, le dernier étant issu des sciences sociales.

En Suède, Bohman et Sigvardsson (T4 ; [15]) ont suivi 329 garçons qui avaient été enregistrés pour adoption au moment de leur naissance en 1956-57 : 118 étaient finalement retournés dans leur famille, autant avaient vécu en famille d'accueil, les 93 autres en familles adoptives. Démarrées lors de la grossesse de leur mère, les vagues d'enquêtes ont eu lieu à différentes périodes de vie de ces derniers. Les auteurs s'intéressent plus particulièrement au devenir à 18 ans (à l'aide des dossiers militaires) et à 22-23 ans (registres de criminalité et d'abus d'alcool). Plus modeste est l'étude d'Andersson (T30 ; [27]) menée auprès de 26 enfants admis en foyer avant l'âge de 4 ans. Ces enfants ont été réévalués au cours de plusieurs vagues : avant 10 mois ; de 5 à 10 ans, de 15 à 20 ans après leur première admission, la

dernière étant 20 ans après.

En Grande-Bretagne, au début des années 1970, le suivi par l'équipe de Rutter de 717 enfants, en placement dans deux foyers de Londres en 1964, constitue la banque de données dont plusieurs études seront issues. Les deux principales études sur le devenir portent sur cette population, restreinte à tous les sujets définis comme « blancs » dans l'étude originale et âgés de 21 à 27 ans. Parmi les 94 femmes sélectionnées, 81 entretiens ont pu être réalisés avec les « ex-placées » (T13 ; [9]). Dans l'échantillon masculin, 91 hommes sur 123 ont été interviewés (T17 ; [28]). Leur devenir a été mis en parallèle avec leur comportement évalué antérieurement lors de placements.

La « *National Child Development Study* » (NCDS) représente la première base de données longitudinale britannique qui sera utilisée dans de nombreux travaux recouvrant plusieurs disciplines. L'effectif initial est de 17 414 personnes, nées la première semaine de mars 1958. Cinq vagues d'enquêtes ont eu lieu entre 1965 et 1991 lorsque ces individus avaient 7 ans, 11 ans, 16 ans, 23 ans et 33 ans. L'une des variables a permis aux chercheurs de constituer un échantillon important de sujets ayant connu au moins une prise en charge (en famille d'accueil, en institution ou en milieu ouvert). Seules les dernières vagues d'enquêtes (1981, 1991) ont été retenues : 354 jeunes de 23 ans et 251 de 33 ans pour l'étude sur l'insertion professionnelle (T20 ; [29]), effectifs réduits à 66 sujets à 23 ans et 38 sujets à 33 ans pour l'étude sur la santé à l'âge adulte (T20bis ; [30]). D'autres variables permettent de distinguer plus précisément les âges d'entrée et de sortie du système de prise en charge, mais elles se limitent à l'âge 11 ans et comme le soulignent les chercheurs, les données de NCDS ne permettent pas de repérer ceux qui ont continué à bénéficier d'une mesure de protection. Actuellement, en France, il n'existe pas d'équivalent à cette cohorte. Un projet viendra très probablement pallier cette carence : l'étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) devrait débuter en 2009 sur 20 000 naissances. Ce projet mené conjointement par l'INED, l'INSERM, l'INSEE et l'INVS devrait repérer dans la cohorte les enfants pris en charge par la Protection de l'enfance.

Pour contrer les critiques de la méthode rétrospective, le choix s'est porté sur des études prospectives dans le passé ou études prospectives historiques, nommées également *catch up study* en Grande-Bretagne. Ainsi, l'approche cannestique a été utilisée en France dans les travaux sur l'adoption à partir de 1974, et généralisée à la suite du premier colloque international en France sur la question de l'enfant placé en 1989. On peut souligner cependant que la méthodologie catamnastique avait déjà été utilisée dans la thèse de Sawras [18], mais n'a pu servir de modèle, n'ayant fait l'objet d'aucune publication. Parmi 326 jeunes placés entre 1974 et 1979, l'auteur a sélectionné 108 garçons de plus de 24 ans et étudié 50 d'entre eux à partir de questionnaires standardisés, d'extraits de casiers judiciaires ; 40 d'entre eux ont été interviewés.

A mi-chemin entre ces méthodes, l'approche biographique commence à se développer dans ce type d'enquête. Elle permet d'une part, de dépasser les limites de l'approche longitudinale dont les pertes de sujets entre les vagues d'enquêtes sur une population particulièrement mobile mettent en péril la validité scientifique des résultats. D'autre part, elle apporte une nouvelle compréhension du devenir des « ex-placés » par l'analyse de leurs trajectoires. Jusqu'à présent, elle a rarement été utilisée, l'apparition des premières enquêtes biographiques datant du milieu des années 1970 mais n'ayant trouvé son développement qu'à partir des années 1990 [31]. Par ailleurs, les études biographiques font appel à la mémoire, ce qui pose la question de la fiabilité des souvenirs notamment chez les « ex-placés » qui, compte tenu de leur passé, pourraient connaître plus de difficultés dans la reconstitution temporelle de leur histoire, crainte qui n'a jamais été vérifiée. En effet, les études qualitatives montrent la capacité des anciens placés à élaborer leur histoire [6]. En outre, d'autres travaux biographiques en population générale, comme « l'enquête triple biographie-bis » dans

laquelle l'auteur faisait l'hypothèse d'une meilleure mémoire des cadres par rapport aux ouvriers, il a été montré que les différences sont peu significatives [32].

Deux études à ce jour ont utilisé la méthode biographique. L'étude sur le foyer *Caligo* (T28 ; [11,12]) a permis de reconstituer, 116 trajectoires institutionnelles et familiales entre la naissance et l'arrivée en foyer des jeunes femmes, ainsi que 68 trajectoires domestiques professionnelles et résidentielles depuis la sortie du foyer jusqu'à l'enquête. Cette approche biographique s'inscrit dans le contexte du passage à l'âge adulte, la décohabitation juvénile se traduisant ici par la fin de prise en charge. Dans la même lignée, l'étude menée par le CNFE-PJJ (T31 ; [33]) cherche à capitaliser les résultats en passant un questionnaire commun à plusieurs services prenant en charge des jeunes jusqu'à 21 ans. L'étude, qui devrait être étendue à d'autres services de protection de la PJJ, n'a été actuellement menée que dans un service d'hébergement d'adolescents autonomes : 37 trajectoires d'insertion ont pu être reconstituées.

## **2. Le problème de la comparabilité**

Quel que soit le type d'enquête, les résultats prennent sens par comparaison à des groupes contrôle, à d'autres populations sur le plan national (évolution dans le temps...) ou international. Toutefois des interrogations se posent à divers niveaux, comme celui des définitions, des époques d'enquête et des prises en charge. Les définitions d'enfants placés et en danger varient selon les pays et dépendent largement des dispositifs de protection de l'enfance issus de leur système politique et culturel, et notamment de leur vision de la famille. Par exemple, les traditions historiques légitiment l'action publique en France alors que celle-ci est plus limitée au Royaume-Uni où l'intervention publique ne s'adresse qu'aux situations de danger avéré. Aussi, il est très difficile de comparer terme à terme des résultats d'enquêtes différentes, plus encore lorsqu'elles ne proviennent pas du même pays ou ont été effectués à des époques différentes.

Au sein même des études, les résultats sont souvent comparés à ceux concernant d'autres populations, qui peuvent être de divers types (groupe contrôle ou groupe témoin, données nationales). Ces études distinguent parfois dans leurs échantillons différents types de prise en charge (placement en vue d'adoption, famille d'accueil, institution) ou des profils spécifiques lors de l'admission (catégorie administrative de placement, trajectoires de placement). Enfin depuis quelques années, se profilent dans les études sur les enfants placés des comparaisons selon les caractères ethniques ou culturels des jeunes [34, 35, 36].

### **2.1. Comparaison avec un groupe contrôle ou un groupe témoin**

La méthode généralement utilisée dans les enquêtes intragénérationnelles consiste à comparer les résultats du devenir des « ex-placés » avec ceux d'un groupe d'individus n'ayant pas connu ce même parcours. Ces groupes contrôle engendrent des biais parfois totalement occultés de l'analyse. Nombre d'études ont ainsi mis en évidence que les individus « ex-placés » proviennent de manière disproportionnée des milieux les plus défavorisés. Le choix d'un groupe de contrôle constitué de membres de la fratrie restés en famille biologique permet de comparer des sujets de même origine sociale. Ainsi, en Finlande, Salo (T1 ; [37]) compare l'adaptation adulte de 742 enfants anciennement placés en famille d'accueil ou en institutions avec celle des 437 frères et sœurs aînés restés en famille. Ne prendre que les aînés signifie que ce groupe sera en moyenne plus âgé et, par définition, aura eu davantage de temps pour acquérir son autonomie. En revanche, les fratries peuvent avoir des itinéraires différentiels parce qu'ils n'ont pas ressenti les événements de façon similaire mais aussi car ils ne les ont pas toujours vécus à la même période de leur vie. C'est pourquoi la plupart des études ont privilégié l'âge, le sexe et le lieu géographique dans la constitution de leur groupe de contrôle.

Un exemple est l'étude de Bohman et Sigvardsson qui comparent le devenir des sujets avec des enfants nés le même jour dans la même ville (T4 ; [15]). Cependant, ce type de groupe contrôle ne préserve pas d'un biais relatif au milieu d'appartenance. De la même manière, dans leurs études rétrospectives (T12 ; [2]) et prospectives (T13, T17 ; [9, 28]), Quinton et Rutter reprennent pour leurs groupes témoins des sujets issus d'études antérieures, de même sexe, du même quartier et n'ayant jamais été placés. D'autres travaux sans groupe contrôle ont utilisé des données d'enquêtes nationales déjà existantes, dont l'étude allemande sur les Villages d'Enfants (T5 ; [38]) et celle menée en Algérie (T25 ; [19]). C'est également le cas de Festinger aux USA qui a repris pour les entretiens les mêmes questions que celles utilisées dans plusieurs enquêtes en population générale réalisées peu avant (T11 ; [26]). Les études françaises utilisent généralement les enquêtes nationales (T9, T15, T19, T28, T31 ; [4, 7, 13, 11, 33]). Ceci n'exclut pas les biais cités auparavant et ces comparaisons, toujours données à titre indicatif, n'ont pas les mêmes exigences de validité que celles attendues d'un groupe de contrôle.

Quelques auteurs ont utilisé les études antérieures auxquelles ils avaient participé pour construire leur groupe témoin et illustrer leurs résultats. C'est le cas de l'étude sur la reproduction de placements dans la Nièvre (T16 comparé à T15bis ; [8/7]) ou de placements à long terme en famille d'accueil (T21 comparé à T9 [4/14]) ou encore de l'étude en cours menée par le CNFE-PJJ qui s'appuie sur l'étude en foyer (T31 comparé à T28 [33/11]).

## 2.2. Comparaison selon des types de trajectoires

Les anciens placés représentent un groupe hétérogène par le nombre des mesures de prise en charge et la durée du ou des placements, qu'il s'agisse de la France ou d'autres pays [39]. La prise en compte des trajectoires institutionnelles, indispensable pour l'étude du devenir, n'a été réalisée qu'à partir de la fin des années 80 mais n'est pas systématique.

### **Travaux français sur les trajectoires institutionnelles à l'ASE.**

Même si la politique française en matière de protection de l'enfance cherche à éviter les ruptures, aujourd'hui encore un enfant protégé connaîtra souvent plusieurs placements. L'étude épidémiologique réalisée par M. Corbillon et al. [7], révèle en effet que seulement 23,5% des « ex-placés » à l'ASE, nés en 1950, n'ont connu qu'un seul placement. A l'inverse, près de 60% en avaient expérimenté au moins trois. L'amélioration de la stabilité du placement au cours des trente dernières années a été observée : parmi la cohorte de 1980, 47,6% avaient connu un placement unique vs 23% placés au moins trois fois.

Plus récemment, Gheorghui [34] a noté à propos des sorties de l'ASE de Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000, un renforcement de l'hétérogénéité des parcours quel que soit le type d'hébergement, avec à la fois des prises en charge stables devenant plus fréquentes et en même temps une augmentation des prises en charge instables.

Bon nombre d'études ont cherché à reconstituer les devenirs adultes en fonction des trajectoires institutionnelles. Parfois ces résultats sont confrontés aux dires des intéressés. Reconstitués à partir d'une analyse des dossiers des jeunes, les profils des trajectoires varient selon les études, tenant parfois compte seulement de la durée de placement, de l'âge au moment du placement ainsi que la fréquence des prises en charge (T7, T10, T20 ; [16, 40,29]). Dans l'étude prospective de Quinton et Rutter (T13 ; [9, 10]), trois niveaux d'observation des trajectoires sont repérés en fonction du milieu parental (perturbé ou non), de l'âge à la première admission, de celui à l'admission pour une longue durée ainsi que du parcours de placement à long terme. Ces niveaux fins d'observation ont été délaissés au profit des groupes contrôle. L'étude de Corbillon et al. (T15 ; [7]) fait la distinction entre plusieurs types de placement, allant de un à plusieurs placements institutionnels ou familiaux. Pourtant

dans l'analyse de corrélations sur le devenir adulte, ce sont d'autres caractéristiques du placement qui ont été retenues telles qu'un premier placement après 12 ans, plusieurs placements, des carences graves, la situation juridique... L'étude du CREDOC permet de distinguer quatre prises en charge : à dominante en milieu ouvert ; en famille d'accueil ; en établissement ; ou enfin prise en charge multiple. Ici encore, peu d'analyses en termes d'impact sur le devenir ont été effectuées.

Malgré la grande hétérogénéité des typologies de trajectoires, la plupart des **résultats** convergent vers les mêmes conclusions : plus que la durée de la prise en charge, c'est la multiplicité des placements qui a une influence négative sur l'insertion sociale et professionnelle de cette population [T7, T10, T15bis, T19, T28]. Les placements tardifs entraînent fréquemment des difficultés d'insertion professionnelle qui sont dues à une plus faible qualification (T20).

L'évolution qui se dessine depuis ces dernières années est d'une part, celle d'un consensus sur l'utilisation des méthodes prospectives, alliant le qualitatif et le quantitatif, et d'autre part, celle d'observer le devenir en prenant en compte le temps comme variable explicative de l'insertion.

### **3. Revue thématique des études sur le devenir d'enfants placés**

S'ajoutant à l'ensemble de ces recherches, des travaux plus modestes mais ayant fait l'objet de publication, enrichissent cette analyse thématique.

Dans les premières décennies, le devenir s'appréhendait par une observation individuelle des « ex-placés », les thèmes recherchés ont progressé d'observations et de variables à connotation négative telles que la délinquance, l'alcoolisme... à des variables socio-démographiques moins stigmatisantes. Ce n'est que plus tard que l'on s'intéressera à l'entourage des « ex-placés ».

La situation professionnelle, l'insertion socio-familiale, la conjugalité sont étudiées dans la majorité des travaux, puis on trouve la scolarité et le niveau de diplômes, le logement, les loisirs... La question de la santé reste une préoccupation de toutes les époques, mais sa définition a évolué. Quant aux études sur la délinquance des anciens placés, elles témoignent d'une période marquée par le déterminisme social et ont disparu en tant que telles. En effet, dans les années 1975-1985, le concept de vulnérabilité (et de facteurs de risque) de ces populations laisse la place à celui de possibilité de récupération de développement et de résistance face aux stress [41] De plus, sous l'impulsion de praticiens du placement comme Michel Soulé et Myriam David, les prises en charge dans le cadre de la Protection de l'enfance se modifient (plus grande stabilité du milieu d'accueil, maintien des liens avec les parents biologiques...). De nouveaux critères d'observation apparaissent, comme les relations avec les familles d'accueil et les parents biologiques, le choix du conjoint et la famille nouvellement construite, le support social et familial. A partir des années 1985-1990, on note un intérêt croissant pour la parole des anciens placés avec une plus grande prise en compte de leur perception du placement, comme en témoignent ces deux titres « *No one ever ask us...* » [24] et « *Donner la parole à ceux qui ne l'ont pas eue* » [22]. Puis, l'observation du devenir se fait en lien avec la notion d'évaluation des prises en charge et des trajectoires de placement.

#### **3.1. Le devenir observé au niveau de l'individu**

Jusque dans les années 1980, les travaux ne s'intéressent pas à l'entourage des ex-placés, seules certaines caractéristiques négatives propres à l'individu sont étudiées, parfois associées à des variables sociales classiques.

##### **3.1.1. Le devenir : un héritage négatif**

Le titre de l'article de Bohman et Sigvardsson en 1980 ne peut être plus explicite « *Negative social heritage* ». Les observations de ces chercheurs connus pour leurs travaux sur l'hérédité du QI et des troubles psychiatriques traduisent les préjugés de l'époque sur la reproduction de « l'inadaptation sociale » dans les familles dites « à risque » ou « sans qualité ». A ces facteurs de risques familiaux s'ajoutaient les effets négatifs des placements.

Parmi les critères négatifs, celui de la délinquance est le plus fréquemment étudié ; il est aussi plus simple à observer. On le retrouve dans 13 études qui s'échelonnent entre 1956 et 2005, huit ayant eu lieu avant le début des années 80, dans sept d'entre elles, la délinquance a été observée par une recherche systématique des casiers judiciaires (T4, T5, T7, T8, T12, T17, T30). Seules trois études portent sur les deux sexes et indiquent un taux de criminalité de 7 à 14% parmi les femmes et de 30 à 51% parmi les hommes, témoin d'un traitement différentiel des sujets sur cette question (T5, T7, T30). Autre critère négatif, la consommation excessive d'alcool est toujours présentée comme un sous thème dans les travaux qui traitent de la délinquance et n'a été étudiée que dans les pays munis d'un registre sur les abus d'alcool.

Très connotés, ces critères ont rarement été recherchés directement auprès des intéressés en raison du risque de sous déclaration et surtout pour ne pas compromettre le bon déroulement des entretiens. Les résultats peuvent aussi minimiser ces comportements en raison de l'absence de conservation intégrale des casiers judiciaires, comme c'est le cas en Allemagne après un délai de 5 ans et en France après des délais variables en fonction des condamnations (article 779 et suivant du Code de procédure pénale). Néanmoins, Sawras (T8) a réussi à les obtenir par l'intermédiaire des juges des enfants : parmi les 108 sujets étudiés, 41 avaient un bulletin chargé mais 24 n'avaient pu être renseignés. L'auteur conclut à une moindre délinquance dans la population des sujets rencontrés par rapport aux sujets perdus bien qu'il y ait eu moins de récidive chez ces derniers.

En l'absence de groupes contrôle, il est difficile de qualifier la délinquance dans ces études qui présentent généralement des résultats plutôt favorables aux anciens placés. Dans l'étude hollandaise sur 200 placés en famille d'accueil, Van der Waals (T2) fait état d'une relativement bonne adaptation de nombre d'entre eux. Seuls quelques-uns présentaient des comportements « anti-sociaux ». Dans leur étude sur les Villages d'Enfants allemands, Raithel et al. (T5) relèvent 22% de délits avec condamnations mais ils ajoutent aussitôt « *à une exception près, les délits sont tous des délits peu graves.* » Cette précision est sans doute à mettre en relation avec les images stigmatisantes dont sont victimes ces populations : on leur prédit un avenir tellement pessimiste que les résultats des études ne peuvent être que meilleurs. Ceci est vrai pour la délinquance, mais pourra l'être aussi pour bien d'autres caractéristiques.

Les études qui disposent de groupes de contrôle ou de comparaisons internes présentent des conclusions plus nuancées. Dans leurs travaux, Quinton, Rutter et Hill (T12 et T17) indiquent des taux de délinquance plus élevés pour les ex-placés que pour les sujets du groupe de contrôle, et plus encore parmi les garçons. Or, le risque d'un biais existe puisque les hommes provenaient de familles plus déviantes que les femmes (T17). Pour Festinger, la proportion d'arrestations est pratiquement identique parmi les placés et les non-placés lorsque l'on tient compte de l'origine socio-économique et culturelle (T11). Comparant la délinquance des « ex-placés » avec celle de leurs frères et sœurs aînés non placés, Salo observe que les premiers ont une meilleure situation que les seconds (T1). Enfin, dans l'étude suédoise, ceux restés en placement sont plus délinquants (22%) que ceux retournés dans leur famille ou ayant été adoptés (12-13.5%). Selon les auteurs, les premiers présentaient davantage de problèmes périnataux et avaient des parents plus à risque, ce qui introduisait un biais de sélection (T4).

Etudiant l'intégration sociale de mineurs délinquants, Breuvar *et al.* [43] notent que c'est entre 25 et 35 ans que les sujets atteindront ou non « *un niveau de maturité suffisant pour*

*abandonner leur conduite anti-sociale et finiront soit dans les prisons, soit dans les institutions de bienfaisance, soit dans les rues.* » Dans la majorité des études, les anciens placés n'ayant pas dépassé cette tranche d'âge charnière, il est difficile d'en tirer des conclusions sur la situation à long terme, les problèmes de délinquance se situant souvent dans la période qui suit la sortie du placement (T5, T11, T21).

### 3.1.2. L'individu observé à partir de variables plus neutres

Deux variables sont omniprésentes : les cursus scolaires qui conditionnent l'entrée dans la vie active, et l'emploi.

- Niveau d'études et diplômes obtenus

Issus de milieux défavorisés, les anciens placés sont nombreux à ne pas avoir de diplôme mais cette proportion doit tenir compte du type de prise en charge et de sa durée.

Les non diplômés sont plus nombreux parmi ceux élevés en foyer (T8, T25, T28), sauf dans les institutions ayant obligation de scolarité à l'entrée (T31). Les études françaises présentent des proportions de jeunes ayant des diplômes supérieurs ou égaux au baccalauréat entre 5 et 9% (T9, T19, T21, T28). C'est surtout dans l'enseignement professionnel que l'on rencontre le plus de diplômés, entre 29 et 42% selon les enquêtes (T5, T9, T19, T21, T28). L'acquisition des diplômes est fonction de la durée de la prise en charge dans les placements à long terme. L'étude menée à l'Œuvre Grancher montre que plus les sujets quittent le placement familial à un âge jeune, plus il leur est difficile d'obtenir ultérieurement un diplôme (T21). Toutefois et bien que s'adressant à des publics différents, des foyers peuvent aussi apporter aux jeunes en situation d'échec scolaire une aide pour acquérir un diplôme même après la sortie : ce qui représente 30% des diplômés (T28, T31). L'importance du niveau d'études sur la qualification professionnelle a été montrée à partir de la cohorte britannique NCDS par les comparaisons avec les groupes contrôle : à niveau scolaire identique, 36% des anciens placés ont des emplois qualifiés (vs 57% pour les sujets non placés) et 43% ont des postes peu qualifiés (vs 16%) (T20).

- Activité professionnelle

Évaluée entre 40 et 75%, elle doit être examinée en fonction des contextes du marché de l'emploi du pays, de l'âge à l'enquête et du sexe.

Bauer et Mercklé (T22) indiquent dans leurs enquêtes sur le Haut-Rhin que pour les sujets sortis avant 1978, les questions matérielles de logement et de mise au travail semblaient assez rapidement réglées. Après cette date charnière, apparaissent des problèmes "multiples", où « *les jeunes sortants sont confrontés à la fois aux pénuries de logements accessibles, à la crise de l'emploi et aux difficultés d'autonomie* ». Ceci explique les faibles taux de chômage figurant dans les travaux réalisés jusqu'au début des premières années 1980 : 7% à 14% de chômage en Allemagne et en France (T5, T8, T9). En outre, les comparaisons des diverses études devraient tenir compte du niveau de vie et du contexte de l'emploi, parfois très différents selon les pays, comme l'indique dans son étude en Algérie Moutassem-Mimouni (T25).

Très peu nombreuses sont les études composées de sujets de plus de 35 ans. La majorité des ex-placés ont été étudiés quelques années après leur sortie, c'est-à-dire dans le contexte du passage à l'âge adulte où l'instabilité professionnelle a largement été démontrée par les sociologues et démographes de la jeunesse [44, 45]. Plus encore que les caractéristiques liées aux types de placements, c'est la tranche d'âge observée qui détermine le taux d'actifs occupés. Dans l'étude sur les Villages d'Enfants en France (T9), ce taux est de 11% plus élevé pour les 25-35 ans que pour les plus jeunes. Dans des populations relativement jeunes, le taux d'actifs occupés varie entre 40% et 59% (T19, T28, T29, T31). Ce résultat semble identique à la population française du même âge, mais c'est sans tenir compte de la répartition

des actifs non occupés et des inactifs (étudiants, mères au foyer ou autres). A cet âge, les « ex-placés » sans emploi sont soit au chômage soit mère au foyer, alors que la grande majorité des jeunes du même âge sans emploi sont encore étudiants (T28).

Cheung et Heath en Grande-Bretagne montrent à partir de l'étude longitudinale du NCDS, l'évolution de cette situation professionnelle : le chômage qui touchait 19 % des « ex-placés » (vs 11% des non-placés) à 23 ans en 1981 ne concerne plus que 11% des sujets (vs 4%) dix ans plus tard (T20). En d'autres termes, si la situation professionnelle des « ex-placés » est plutôt moins favorable que celle des individus « jamais placés », les écarts tendent à se réduire avec l'âge. Ainsi, les études sur des échantillons « d'ex-placés » plus âgés autorisent plus facilement les comparaisons avec la population générale et indiquent alors, à origine sociale similaire, des situations peu différentes (T15 bis, T21).

Comme dans la population générale, les trajectoires professionnelles divergent selon le sexe, les femmes ayant des carrières très dépendantes de l'éducation de leurs enfants ; ces distinctions étant plus marquées dans les milieux populaires qui représentent la majorité de l'environnement des anciens placés. Pour les femmes, l'inactivité distingue généralement la situation de mères au foyer de celle des femmes à la recherche d'un emploi. Témoin de l'évolution de l'activité féminine, la proportion de mères au foyer parmi les anciennes placées tend à diminuer : de 25% en 1983 (T11), elle passe à 20% en 1990 (T15bis), à 12% en 2000 (T28). Parmi les méthodologies utilisées, l'analyse biographique autorise une meilleure compréhension des trajectoires professionnelles. En l'absence de solidarité familiale, les anciens placés se trouvent plus rapidement contraints que les autres à entrer sur le marché de l'emploi, dès la fin de la prise en charge [10].

- Logement

Comme l'emploi, l'accès à un logement indépendant, dépend de l'âge et du contexte de l'époque. Les études sur la sortie du placement notent une situation résidentielle souvent chaotique pour des jeunes majeurs où les hébergements transitoires sont fréquents et mal vécus [47, 48]. Cette classe d'âge coïncide dans la population générale avec la période de décohabitation juvénile où la solidarité familiale est très sollicitée [45].

Au début des années 1980, l'accès au logement posait moins de problème qu'ultérieurement, et les jeunes adultes prenaient leur autonomie plus rapidement. Ainsi, Sawras indique que 62% des jeunes issus de placements en foyer de semi-liberté et âgés en moyenne de 25 ans ont un logement stable en HLM, les autres étant en logements privés (T8). De la même manière, et sur un échantillon de jeunes adultes du même âge, Festinger souligne que les anciens placés sont satisfaits de leur logement (mais moins de leur quartier comme lieu de vie) et ne se distinguent pas de la population générale (T11). L'étude sur les Villages d'Enfants français montre que les  $\frac{3}{4}$  ont un mode d'habitation autonome et que 4% (il s'agit des plus jeunes) vivent en foyer (T9).

D'autres études françaises au tournant des années 1980-90 font un constat positif du statut résidentiel de jeunes vivant en province où l'accession à la propriété était plus facile. La proportion de propriétaires varie alors de 30% à 45%, liée à l'âge des enquêtés qui ont en grande majorité plus de 28 ans (T21, T16, T15bis). L'étude du CREDOC sur des « ex-placés » sortis du placement depuis plus de 4 ans, indique que la majorité des 21 à 24 ans vivent en logement stable, seuls 4% sont propriétaires, 9% vivent en logement transitoire, les autres étant hébergés (T19). L'étude sur les trajectoires résidentielles de femmes de 19 à 32 ans, offrant un recul plus important, permet de dépasser les effets d'âge : après la sortie, la situation résidentielle est souvent chaotique (la moitié est hébergée, 20% sont à nouveau prises en charge), mais au moment de l'enquête, 72% ont un logement stable (T28). La fréquence des déménagements est plus importante dans les trois premières années après la sortie, données confirmées par l'étude du CNFE-PJJ portant sur une population masculine et

féminine (T31).

Plus rarement étudié, le lieu de résidence peut être fonction du lieu de placement (autrefois plus éloigné des familles d'origine), de la durée et du type de prise en charge. Ainsi l'étude réalisée auprès de placements familiaux de l'Œuvre Grancher, impliquant l'éloignement des familles parisiennes (antécédent de tuberculose, maladie psychiatrique...), met en évidence le fait que nombre d'anciens placés sont restés dans la région où ils ont été accueillis et où ils ont trouvé du travail dès la sortie ; l'insertion résidentielle a souvent été soutenue par la famille d'accueil dont ces adultes ont reproduit le mode de vie familial traditionnel (T21). De même, l'étude sur les personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis montre que les ex-placés en famille d'accueil sont restés dans la région où ils résidaient autrefois alors que ceux qui avaient vécu en foyer ont connu plus de déplacements les ayant amenés à s'éloigner de leur lieu d'accueil et résident plus fréquemment dans des logements sociaux à la périphérie des grandes villes (T27).

- Relations sociales

La sociabilité des « ex-placés » est fréquemment abordée sous l'angle des loisirs, des relations amicales et/ou de voisinage. Ces thèmes informent sur les modalités d'insertion sociale mais les données souffrent d'une absence de confrontation avec les résultats d'enquêtes de grande envergure ou de comparaisons avec des populations d'origine socioculturelle et d'âge identiques.

Plusieurs résultats constatent un plus faible réseau relationnel par rapport à la population générale (T8, T9, T16, T28, T31). En revanche, il n'existe pas de différence de comportement dans la pratique des loisirs entre les ex-placés et le reste de la population : celle-ci est toujours plus importante chez les hommes que chez les femmes (T9, T19, T31), et la présence des enfants diminue le temps de loisirs (T28). Les relations amicales représentent une ressource importante dans un contexte d'absence ou de faiblesse de solidarité familiale. Les anciens placés sont entre 20% et 30% sans liens amicaux (T9, T15bis, T16, T21, T28, T31). Le sentiment d'isolement est plus élevé dans les situations de placements discontinus (T27), il peut par ailleurs justifier pour certains anciens placés le maintien d'un lien avec les travailleurs sociaux qui les ont suivis (T9, T21). Le thème de la vie civique est abordé uniquement dans l'étude allemande auprès des Villages d'Enfants : l'observation de la participation électorale aux dernières élections fédérales en 1976 avait l'avantage de pouvoir être facilement confrontée aux statistiques officielles : 70% des « ex-placés » avaient voté vs 85% des 21-30 ans au niveau national (T5). Toutefois les auteurs précisent qu'une part importante des sujets (11%) avaient refusé de répondre à cette question.

- Santé et suivi social

Bien que les comparaisons entre études soient biaisées de par la constitution des échantillons (déficients mentaux ou physiques exclus de certains échantillons), les aspects de la santé évalués (problèmes physiques, hospitalisations, représentation de l'état de santé, classifications incluant troubles antisociaux et psychiatriques), quelques résultats communs se dégagent de onze études abordant ce thème sur le plan quantitatif et de deux autres sur le plan essentiellement clinique. La santé adulte selon la définition de l'OMS de 1946, état complet de bien-être physique, mental et social, est généralement bien perçue (T11, T19, T21), mais on note des problèmes graves, surtout d'ordre psychiatrique, qui varient de 12% à 33%. Plusieurs études indiquent que des problèmes de santé étaient préexistants à la sortie des placements (T28, T31,[36]), d'autres études indiquent que le fait d'avoir été placé a rendu les sujets plus sensibilisés à ces questions de santé. L'étude américaine de Festinger n'observe aucune différence essentielle entre le groupe des « ex-placés » et la population générale (1979, T11) ; en revanche, un recours plus fréquent aux spécialistes de la santé mentale a été

relevé parmi les « ex-placés ». En France, Dumaret et Coppel [6] soulignent que 38% d'anciens placés présentent des difficultés d'ordre psychosomatique mais, comme dans l'étude précédente, ils sont aujourd'hui capables de se faire aider. De même, Frechon [9] montre combien le soutien thérapeutique en foyer a permis la familiarisation avec ce type d'aide, et malgré des passages répétés en hôpital psychiatrique à la sortie du foyer, il n'y a pas chronicisation de ces problèmes.

Ce sont les études anglaises en épidémiologie psychiatrique qui soulignent la plus grande proportion de problèmes de santé parmi les ex-placés que parmi les sujets des groupes contrôle. Dans l'étude rétrospective sur les femmes ayant un enfant placé, 78% d'entre elles ont des problèmes psychologiques et 44% ont eu une hospitalisation en psychiatrie (T12). Ces proportions sont moins élevées dans l'étude prospective sur les mères ex-placées puisque 31% d'entre elles (vs 5% pour le groupe contrôle) présentent des problèmes de santé mentale, dont 25% de personnalité. Les troubles anti-sociaux et de personnalité semblent plus élevés chez les hommes (T17). Ultérieurement, les résultats des enquêtes transversales sur la cohorte NSCD indiquent à partir d'un questionnaire standardisé non seulement des troubles plus importants chez les anciens placés mais aussi des problèmes mentaux plus fréquents pour les femmes que pour les hommes à 23 et 33 ans (T20bis). Tous ces auteurs mentionnent des co-facteurs qui peuvent biaiser les comparaisons : vulnérabilité à la dépression, antécédents familiaux et individuels plus lourds chez les hommes que chez les femmes, troubles comportementaux ou psychologiques, avant et pendant le placement.

Certaines recherches réalisées essentiellement par des psychiatres et psychologues montrent clairement le lien entre la santé et l'adaptation à l'âge adulte. Murphy (T6 [50]), psychiatre et anthropologue, est le premier à étudier l'adaptation et l'état mental d'anciens placés dont il va décrire les difficultés : le syndrome de l'ex-enfant placé (crainte d'être blessé par la société, contrôle excessif de soi et absence de liberté d'expression pour se protéger, désir de parentalité compulsif). Les réponses des enquêtés tenant à montrer leur « adaptation au monde » peuvent cependant masquer leur véritable état mental et, selon lui, un tiers des ex-placés sont mal adaptés et présentent des troubles mentaux et/ou sociaux. Analysant plus spécifiquement la souffrance des anciens placés, Mouhot (T26) note que la moitié des sujets étudiés présentent des difficultés d'insertion et ont une évolution psychique plus lente (d'où la nécessité de les évaluer après l'âge de 25-30 ans). Tous deux, à plus de trente ans d'écart soulignent l'importance des thérapies pendant le placement. Andersson (T30) montre que 27% des sujets sortis d'un foyer sont mal adaptés ; tous suivis par un psychologue ou un psychiatre, ils présentent à la fois des comportements déviants et des troubles psychiatriques. Dumaret et Coppel (T21) indiquent que les 32% de sujets dont l'insertion actuelle est faible ou fragile ont tous des problèmes psychiques ; parmi eux, ceux qui cumulent des facteurs de risque au niveau familial et personnel ont tous des troubles psychiatriques.

Environ un quart des anciens placés sont suivis par des équipes sociales (T19, T21, T28, T29, T31). Cet accompagnement est souvent lié à des difficultés financières et d'adaptation dans la vie quotidienne, au moment de l'entrée dans la vie active et affective. Ce constat, par de nombreuses équipes sociales, a justifié la création de services de suite et d'aide aux « Jeunes Majeurs » et aux « Anciens ».

### **3.2. Le devenir observé au niveau de la famille**

Comme tout individu, ces adultes sont inscrits dans deux familles, la famille d'affiliation dans laquelle ils sont nés, et celle de procréation qui résulte de leur union. Toutefois, le fait d'avoir été placé en famille d'accueil offre un nouveau modèle d'identification et de parenté.

#### **3.2.1. Observer les relations avec la famille d'affiliation**

Dans tous les pays, la question du maintien du lien entre l'enfant placé et ses parents a toujours suscité des débats basés sur l'idéologie de l'autorité parentale. En France, le maintien

du lien est fortement remis en question notamment par Berger, pédopsychiatre, surtout en cas de maltraitance ou de défaillance parentale grave [51]. Les choix politiques reposent davantage sur des idéologies que sur des résultats d'études démontrant la nécessité ou au contraire les effets néfastes du maintien du lien avec un parent maltraitant. Pourtant les effets pernicioseux de rencontres conflictuelles, irrégulières ou instables avec les parents, et, par conséquent, l'importance de leur régulation (T15bis, T19, T21, T22, T24, T27, T28). Parfois la rupture complète des liens au cours du placement avec des parents maltraitants permet un travail nécessaire à la fois pour le jeune mais aussi pour le(s) parent(s) afin de reconstruire des liens plus sains (T28).

L'analyse des relations avec les parents est délicate, elle dépend de plusieurs facteurs, comme l'âge des sujets et la qualité et la régularité des relations entretenues lors du placement. En outre, elle dépend aussi du type de placement, famille d'accueil ou institution, dont l'orientation dépend aussi de l'existence ou non de parents et des liens parents-enfants préexistants au placement. En cas d'accueil de longue durée, le placement familial offre une plus grande possibilité de relations familiales et de liens de parenté que le placement en institution (T11, T21, T24, T26, T27). Enfin, les relations familiales à l'âge adulte sont à mettre en lien avec les contacts entretenus au cours de l'enfance et de l'adolescence et des figures d'identification proposées aux jeunes pendant les prises en charge hors de la famille. Une étude australienne (T24, [52]) et deux études françaises (T21, T26) indiquent des choix relationnels prioritaires à l'âge adulte envers l'une ou l'autre des deux familles, la famille d'origine ou la famille d'accueil, les liens avec les parents d'origine passant très souvent par le maintien des liens avec des frères et sœurs. Les anciens placés de l'Œuvre Grancher ayant des liens privilégiés avec leurs parents sont sortis en général plus jeunes ; ceux sans contact avec les parents et n'ayant que quelques liens épisodiques avec la famille d'accueil avaient tous vécu des ruptures de liens familiaux avant ce dernier placement (T21). Mouhot souligne la difficulté de la double appartenance familiale, et sa pratique clinique l'amène à conclure que « les jeunes adultes s'empressent de rompre avec une des deux familles » (T26).

Jusqu'à présent, peu d'informations sont fournies sur le type de fratries concernées et la nature des liens fraternels. Ce n'est que récemment, en sociologie de la famille, que l'on a pris en compte les particularités des structures familiales (familles recomposées...) pour étudier les relations fraternelles. Dans le contexte du placement, ce thème induit un autre débat, celui du respect de l'entité de la fratrie, plus réalisable dans certains types de placements. En France, si la loi de 1996 rappelle la nécessité de maintenir les frères et sœurs ensemble, les fratries placées sont rarement complètes, souvent formées des plus jeunes ; de plus, les liens tissés pendant le placement entre les membres des fratries biologiques et aussi entre fratries cohabitantes sont très complexes [53]. Concernant l'observation du devenir des liens fraternels, l'étude allemande sur les Villages d'Enfants accueillant des fratries ne traite pas de cette question (T5), à la différence de celle qui vient de s'achever en France dans laquelle a été soulignée l'importance et la plus grande régularité des relations fraternelles parmi ceux qui ont été élevés ensemble [54].

Concernant les sujets ayant vécu en familles d'accueil, la solidarité des aînés des fratries à la sortie des placements est soulignée (hébergement, recherche d'un emploi...) ainsi que l'importance des relations fraternelles à l'âge adulte, celles-ci venant remplacer l'absence de liens avec les parents (T19). Toutefois, pour ceux qui ont vécu en foyer(s), si le lien fraternel résiste facilement à des séparations courtes au moment de l'adolescence, cela est moins vrai dans le cas de séparations longues et de discontinuités des placements (T28).

### 3.2.2. Observer la famille de procréation des « ex-placés ».

Il paraît difficile d'observer le devenir adulte sans prendre en compte la famille nouvellement construite, c'est-à-dire la famille de procréation. Ici encore, l'âge des enquêtés est une

variable importante pour observer la situation matrimoniale et conjugale. La période d'observation couverte dans cet article (des années 50 à nos jours) a connu des transformations considérables, notamment au sein de la sphère privée. Si le statut matrimonial des « ex-placés » est une information présente dans les études, la répartition selon le type de ménage est privilégiée dans les études plus récentes (en couple, famille monoparentale, célibataire sans enfants...). Selon l'âge des « ex-placés », la part des couples varie, de 39% à 80%. Elle est plus importante chez les femmes (T3, T9), les garçons se mettant en couple en moyenne deux ans après les filles. Les divorces et séparations conjugales sont importants comparativement à l'âge des enquêtés et pourrait traduire pour certains « une incapacité à établir et à maintenir des liens stables avec un conjoint » (T16). Notons que l'étude algérienne (T25) présente des proportions très faibles « d'ex-placés » mariés, avec des différences sexuées inversées, ce que l'auteur explique par des raisons culturelles (interdiction de cohabiter, et pour le mariage : nécessité du consentement parental ; coûts élevés ; mauvaise position des enquêtés sur le marché matrimonial du fait de leur passé institutionnel). En occident, les garçons et les filles ex-placés se mettent en couple plus précocement que dans le reste de la population (T8, T15bis, T16, T28). Ceci est lié à la fin des prises en charge (18 ans, voire 21 ans en cas d'aides aux jeunes majeurs), correspondant à une décohabitation juvénile brutale (T28). Le cas de l'étude de Fernandez en Espagne (T29) est un peu différent dans la mesure où plus de la moitié des jeunes est âgée de moins de 22 ans (12% sont mineurs). Certains sont sortis entre 15 et 17 ans ce qui laisse supposer qu'ils sont retournés dans leur famille d'origine. Au moment de l'enquête, 44% vivent dans leur famille et 29% seulement sont en couple.

Au-delà de l'aspect descriptif de la situation matrimoniale, le choix du conjoint est un thème particulièrement important dans ces études sur le devenir. Il n'est pas abordé sous l'angle de l'homogamie ou endogamie sociale, mais comme facteur de risque ou au contraire facteur de protection pour le devenir de ces « ex-placés ». En Grande-Bretagne, Quinton et Rutter observent que le choix d'un conjoint « aidant » est un facteur protecteur pour les deux sexes, bien que les hommes ex-placés aient moins de risque de manquer de soutien conjugal que les femmes (T13, T17) ; quant aux femmes ex-placées, celles qui ont un conjoint « déviant » ont une insertion sociale plus fragile que les autres. De plus, la notion de conjoint aidant semble la plus significativement associée aux qualités parentales de ces femmes (Quinton *et al.*, 1984). L'étude de l'Œuvre Grancher apporte un élément complémentaire sur le choix du conjoint « aidant » dont la famille va être un support, en l'opposant au conjoint en « miroir » ayant eu également des problèmes dans l'enfance (T21). Reprenant cette typologie, l'étude menée au foyer Caligo met en évidence que la majorité des premiers conjoints ont vécu une « enfance malheureuse » qui a le plus souvent abouti à une rupture suivie d'une vie solitaire pour l'ex-placé ou d'un choix de conjoint aidant. En revanche, bon nombre d'enfants sont nés de la première union, et à la rupture conjugale s'ajoute la rupture père-enfant (T28).

Comme indiqué à propos de la reproduction du comportement de placement, les enfants sont au cœur des préoccupations des recherches sur le devenir. Parmi les enquêtés qui ont des enfants, entre 90 et 100% les élèvent eux-mêmes (T5, T9, T11, T21, T28), proportions particulièrement importantes dans la mesure où ces jeunes ont souvent connu des séparations conjugales. Les résultats, souvent descriptifs, indiquent une proportion d'anciens placés devenus parents variant de 14% à 82% en fonction de l'âge et du sexe, ainsi que de l'époque et du pays. C'est seulement lorsque les échantillons comportent une population suffisamment âgée que l'on peut étudier les caractéristiques des adultes sans enfant. Celles-ci sont liées aux antécédents pathologiques familiaux, aux multiplacements pendant l'enfance et à leurs problèmes psychologiques graves (T5, T16).

## CONCLUSION

En cinquante ans, et selon l'histoire socio-culturelle et politique de chaque pays, les raisons du placement d'un enfant ont fortement varié, passant de la protection des orphelins à celle des enfants victimes de maltraitance. Toutefois, au-delà du changement de son statut, les enjeux dont l'enfant placé est le support renvoient toujours à ceux de l'intervention de la sphère publique dans la sphère privée de la famille. Retirer un enfant de sa famille, garantir son éducation, c'est aussi s'interroger sur la légitimité de l'Etat de suppléer aux défaillances parentales. Les pays n'ont pas évolué de la même manière et le maintien ou la rupture du lien parental reste une question centrale dans la problématique du placement.

L'analyse critique des études et recherches sur le devenir à l'âge adulte des « ex-placés », qui n'avait pas encore été réalisée, repose sur une trentaine d'études issues de disciplines différentes telles que la psychologie, la sociologie, les sciences de l'éducation ou plus récemment la démographie, sans que pour autant des recherches pluridisciplinaires aient été menées. Au-delà des contextes nationaux, la diversité des méthodes employées et des populations observées sont autant d'obstacles aux tentatives de comparaisons entre les recherches. Cet état des connaissances permet néanmoins d'avoir une vue d'ensemble des travaux sur ce thème et de dégager les principaux résultats récurrents, comme le fait que la reproduction du comportement de placement est loin d'être systématique, que la situation professionnelle et résidentielle est proche de celles de la population du même âge et de milieu social comparable... Ce bilan souligne surtout les divergences de méthodes, lesquelles s'expliquent par la discipline d'appartenance et par le délaissement des approches rétrospectives au profit des approches prospectives. Il reste que ces dernières sont particulièrement difficiles à mettre en place sur le terrain (retrouver une population plusieurs années après la fin de prise en charge) ; elles sont effectuées sur de petits échantillons d'ex-placés le plus souvent pris en charge au cours de leur adolescence et dont l'âge est rarement supérieur à 35 ans. Les études longitudinales demandant des passages répétés sont encore très rares, et elles sont inexistantes en France ; les groupes contrôle lorsqu'ils existent peuvent entraîner des biais difficiles à maîtriser.

Aujourd'hui, les chercheurs font de plus en plus le choix d'analyser le devenir en prenant en compte à la fois l'entourage des anciens placés et la notion évolutive de leur insertion sociale. Les évaluations des pratiques institutionnelles dans le cadre de la protection de l'enfance sont amenées à se développer depuis la loi de janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elles devraient permettre de mieux prendre en considération les trajectoires complètes de prise en charge en y intégrant les motifs d'admission supposés faire varier certaines dimensions du devenir. Toutefois, évaluer les prises en charge demande d'autres types d'approches que ceux utilisés pour étudier le devenir ; à cet égard, la parole des anciens placés montre combien les institutions ont évolué.

#### Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier vivement Maryse Marpsat, démographe et Pascale Donati sociologue de la famille pour leurs remarques et commentaires sur ce travail.

Tableau 1 : Synthèse des études sur le devenir d'enfants placés

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] ONED. Premier rapport annuel au Parlement et au Gouvernement de l'observatoire national de l'enfance en danger, Paris: La documentation française; 2005.
- [2] Quinton D. Rutter M. Parents with children in care - I. Current circumstances and parenting. *J Child Psychol Psychiatry* 1984;25:211-29.
- [3] Anaut M. Entre détresse et abandon, la répétition transgénérationnelle chez les enfants placés. Paris: CTNERHI; 1997.
- [4] Coppel M. Dumaret AC. Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'Œuvre Grancher. Analyse d'un placement spécialisé. Ramonville Saint-Agne: Erès; 1995.
- [5] Dumaret AC. Coppel-Batsch M. Couraud S. Adult outcome of children reared for long term period in foster families. *Child Abuse Neglect* 1997;21:911-27.
- [6] Dumaret AC. Coppel-Batsch M. Evolution à l'âge adulte d'enfants placés en familles d'accueil. *Psychiatr Infant* 1996;2:613-71.
- [7] Corbillon M. Assailly JP. Duyme M. L'enfant placé : de l'Assistance publique à l'Aide sociale à l'enfance. Paris: Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale; 1990.
- [8] Corbillon M. Auscher T. Le devenir des enfants placés dans la Nièvre. Rapport de recherche au Conseil Général: GERIS; 1990.
- [9] Frechon I. Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif. Thèse de Doctorat de sociologie et démographie, Univ Paris X. 2003.
- [10] Frechon I. Stratégies féminines d'entrée dans la vie adulte après un placement à l'adolescence. In: Callu E, Jurmand JP, Vulbeau A editors. La place des jeunes dans la cité, Tome 2, "Espaces de rue, espace de parole", Paris: L'Harmattan; 2005. p. 215-32.
- [11] Bauer D. Dubechot P. Legros M. Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte. Paris: CREDOC; 1993.
- [12] Dumaret AC. Enquête sur les aînés de 18 ans et plus ayant été placés en village d'enfants. Rapport à l'Association des villages SOS d'Enfants de France; 1982.
- [13] Bohman M. Sigvardsson S. Negative social heritage. *Adoption and fostering*, 1980;3:25-34.
- [14] Kraus J. Foster children grown up; parameters of care and adults delinquency. *Child Youth Serv Rev* 1981;3:99-114.
- [15] Frechon I., *Les enjeux financiers de gestion, une approche chiffrée*, Informations sociales, n°140, pp. 90-95, 2007
- [16] Sawras J. Le passé, le séjour, le devenir des garçons "cas sociaux" ayant été placés dans un foyer de semi-liberté. Thèse de Doctorat, Univ Paris VIII. 1981.
- [17] Moutassem-Mimouni B. Devenir adulte des enfants abandonnés à la naissance en Algérie. Etude comparative du devenir des adultes élevés en famille d'accueil et en institution, *Psychiatr Infant* 1999;2:623-45.
- [18] Murphy HMB. Foster-home variables and adult outcomes. *Mental Hygiene*, 1964;48:587-99.
- [19] Poussin G. (dir.), Bien placés pour en parler..., Le placement familial à l'Aide sociale à l'enfance : question de réussite, Rapport de recherche, Université Mendès-France, Grenoble. 1991.
- [20] Gardner H. The concept of family : perceptions of adults who were in long-term out-of-home care as children. *Child Welfare* 1998;LXXVII:681-700.
- [21] Mouhot F. Le devenir des enfants de l'Aide sociale à l'enfance. *Devenir*, 2001;13:31-66.
- [22] Chartier JP. Riva H., *Donner la parole à ceux qui ne l'ont pas eue*, AVVEJ, 1987
- [23] Bauer F. Mercklé P. Devenir des enfants placés et suivis en milieu ouvert. Colmar: ADEIS-OHRAS; 1995.

- [24] Festinger T. No one ever asked us. A postscript to foster care. New-York, CUP, 1983.
- [25] Andersson G. Family relations, adjustment and well-being in longitudinal study of children in care, *Child and Family Social Work* 2005;10:43-56.
- [26] Quinton D. Rutter M. Parents with children in care. II. Intergenerational continuities. *J Child Psychol Psychiatry* 1984;25:231-50.
- [27] Quinton D. Rutter M. Liddle C. Institutional rearing, parenting difficulties and marital support. *Psychol Med* 1984;14:107-24.
- [28] Rutter M. Quinton D. Hill J. Adult outcome of institution-reared children : Males and females compared. In: Robins J. editors. *Straight and devious Pathways From Childhood to adulthood*. Cambridge: Cambridge University Press; 1990. p. 135-57.
- [29] Cheung S Y. Heath A. After Care : the education and Occupation of Adults who have been in Care. *Oxford Rev Educ* 1994;20:361-74.
- [30] Cheung S Y. Buchnan A. Malaise scores in adulthood of children and young people who have been in care. *J Child Psychol Psychiatry* 1997;38:5575-80.
- [31] Courgeau D. Lelièvre E. *Analyse démographique des biographies*, Paris: INED; 1989.
- [32] Auriat N. *Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives*. Paris: PUF-INED, Travaux et documents; 1996.
- [33] Hubert T., Tournyol du Clos H., Cosio M., Frechon I. *Le devenir des jeunes pris en charge par les services de la PJJ. Rapport 2<sup>ème</sup> étape*, CERPOS, CNFE-PJJ; 2006.
- [34] Gheorghiu M. Labache L. Legrand C. Quaglia M. Rafanell I Orra J, Teixeira M. 2002. - Rapport final de la recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000, Bobigny.
- [35] Labache L. 2004. *Pauvretés à l'Aide Sociale à l'Enfance, Le devenir des enfants accueillis à l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000. (B) Le passage des jeunes d'origine étrangère par l'aide sociale à l'enfance* », Actes du Colloque du CERC : *Le devenir des enfants des familles défavorisées en France*.
- [36] Thoburn J. Norford L. Parvez Rashid S. *Permanent family placement for children of minority ethnic origin*. London: Jessica Kingsley Publishers Ltd; 2000.
- [37] Salo R. *Municipal child welfare work as promoter of social adjustment*. Finlande, Lassa. 1956.
- [38] Raithel M. Wollensack H. *Les anciens enfants des Villages d'Enfants SOS : que sont-ils devenus ?* Munich: Institut de pédagogie sociale de l'Association des Villages d'Enfants SOS; 1980.
- [39] Munro E. R. Stein M. Ward H. Comparing how different social, political and legal frameworks support or inhibit transitions from public care to independence in Europe, Israel, Canada and the United States. *Int J Child Fam Welfare* 2005;4:191-201.
- [40] Zimmerman R. *Foster care in retrospect*, New Orleans, Tulane Studies in Social Welfare, Tulane University. 1982.
- [41] Garmez N. Stress resistant children. The search for protective factors. In: Stevenson J. editors. *Recent research in developmental psychopathology*, Oxford, Pergamon Press. 1985.
- [42] Van der Waals P. Former foster children reflect on their childhood. *Children* 1960;7:29-33.
- [43] Breuvar J. Algan A. Selosse J. *Que deviennent-ils ? Etude comparative des niveaux d'intégration sociale d'une population de mineurs de justice*. Vaucresson: C.F.R.E.S. 1974.
- [44] Mauger G. *Jeunesse : l'âge des classements, Essai de définition sociologique d'un âge de la vie*. Recherches et prévisions 1995;40:19-36.
- [45] Galland O. *Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées*. *Economie et statistique* 2000;337/338:13-36.
- [46] Fernandez J. Alvarez E. Bravo A. *Evaluacion de resultados a largo plazo en acogimiento residencial de proteccion a la infancia*. *Infancia Aprendizaje* 2003;26: 235-49.
- [47] Stein M. Pinkerton J. Kelleher J. *Young people leaving care in England, Northern Ireland and*

Ireland. *European Journal of Social Work* 2000;3:235-246.

- [48] Goyette M., Préparation à la vie autonome et insertion socioprofessionnelle des jeunes pris en charge par l'État : quelles interventions ? *Société et jeunesse en difficulté*, n°2, 2006
- [49] Meier EG. Former foster children as adult citizens. Columbia: Univ DSW Dissertation. 1962.
- [50] Murphy HMB. Placement familial prolongé : influence sur l'adaptation à l'âge adulte. In: *L'enfant à haut risque psychiatrique*. Paris: PUF; 1980 p 417-41.
- [51] Berger M. *L'échec de la protection de l'enfance*. Paris: Dunod; 2004.
- [52] Gardner H. Perceptions of family: complexities introduced by foster care, Part 2: Adulthood perspectives, *J Fam Stud* 2004;10:188-203.
- [53] Dray D.-H. « Le devenir des enfants placés en villages pour enfants » In Corbillon M. editors. *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale*. Paris: CTNERHI; 1989, p. 311-22.
- [54] Dumaret AC. Constantin-Kuntz M. Crost M. Devenir à l'âge adulte des jeunes placés avec leur fratrie au Village d'Enfants de Marseille. Rapport de recherche à l'Association des Villages d'Enfants SOS de France, Paris, 2006.
- 

1 ONED. Premier rapport annuel au Parlement et au Gouvernement de l'observatoire national de l'enfance en danger, Paris: La documentation française; 2005.

2 Quinton D. Rutter M. Parents with children in care - I. Current circumstances and parenting. *J Child Psychol Psychiatry* 1984;25:211-29.

3 Anaut M. Entre détresse et abandon, la répétition transgénérationnelle chez les enfants placés. Paris: CTNERHI; 1997.

4 Coppel M. Dumaret AC. Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'Œuvre Grancher. Analyse d'un placement spécialisé. Ramonville Saint-Agne: Erès; 1995.

5 Dumaret AC. Coppel-Batsch M. Couraud S. Adult outcome of children reared for long term period in foster families. *Child Abuse Neglect* 1997;21:911-27.

6 Dumaret AC. Coppel-Batsch M. Evolution à l'âge adulte d'enfants placés en familles d'accueil. *Psychiatr Enfant* 1996;2:613-71.

7 Corbillon M. Assailly JP. Duyme M. L'enfant placé : de l'Assistance publique à l'Aide sociale à

---

l'enfance. Paris: Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale; 1990.

8 Corbillon M. Auscher T. Le devenir des enfants placés dans la Nièvre. Rapport de recherche au Conseil Général: GERIS; 1990.

9 Quinton D. Rutter M. Parents with children in care. II. Intergenerational continuities. *J Child Psychol Psychiatry* 1984;25:231-50.

10 Quinton D. Rutter M. Liddle C. Institutional rearing, parenting difficulties and marital support. *Psychol Med* 1984;14:107-24.

11 Frechon I. Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif. Thèse de Doctorat de sociologie et démographie, Univ Paris X. 2003.

12 Frechon I. Stratégies féminines d'entrée dans la vie adulte après un placement à l'adolescence. In: Callu E, Jurmand JP, Vulbeau A editors. La place des jeunes dans la cité, Tome 2, "Espaces de rue, espace de parole", Paris: L'Harmattan; 2005. p. 215-32.

13 Bauer D. Dubechot P. Legros M. Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte. Paris: CREDOC; 1993.

14 Dumaret AC. Enquête sur les aînés de 18 ans et plus ayant été placés en village d'enfants. Rapport à l'Association des villages SOS d'Enfants de France; 1982.

15 Bohman M. Sigvardsson S. Negative social heritage. *Adoption and fostering*, 1980;3:25-34.

16 Kraus J. Foster children grown up; parameters of care and adults delinquency. *Child Youth Serv Rev* 1981;3:99-114.

17 Frechon I., *Les enjeux financiers de gestion, une approche chiffrée*, Informations sociales, n°140, pp. 90-95, 2007

18 Sawras J. Le passé, le séjour, le devenir des garçons "cas sociaux" ayant été placés dans un foyer de semi-liberté. Thèse de Doctorat, Univ Paris VIII. 1981.

19 Moutassem-Mimouni B. Devenir adulte des enfants abandonnés à la naissance en Algérie. Etude comparative du devenir des adultes élevés en famille d'accueil et en institution, *Psychiatr Enf* 1999;2:623-45.

20 Murphy HMB. Foster-home variables and adult outcomes. *Mental Hygiene*, 1964;48:587-99.

21 Poussin G. (dir.), Bien placés pour en parler..., Le placement familial à l'Aide sociale à l'enfance : question de réussite, Rapport de recherche, Université Mendès-France, Grenoble. 1991.

- 
- 22 Gardner H. The concept of family : perceptions of adults who were in long-term out-of-home care as children. *Child Welfare* 1998;LXXVII:681-700.
- 23 Mouhot F. Le devenir des enfants de l'Aide sociale à l'enfance. *Devenir*, 2001;13;31-66.
- 24 Chartier JP. Riva H., *Donner la parole à ceux qui ne l'ont pas eue*, AVVEJ, 1987
- 25 Bauer F. Mercklé P. Devenir des enfants placés et suivis en milieu ouvert. Colmar: ADEIS-OHRAS; 1995.
- 26 Festinger T. No one ever asked us. A postscript to foster care. New-York, CUP, 1983.
- 27 Andersson G. Family relations, adjustment and well-being in longitudinal study of children in care, *Child and Family Social Work* 2005;10:43-56.
- 28 Rutter M. Quinton D. Hill J. Adult outcome of institution-reared children : Males and females compared. In: Robins J. editors. *Straight and devious Pathways From Childhood to adulthood*. Cambridge: Cambridge University Press; 1990. p. 135-57.
- 29 Cheung S Y. Heath A. After Care : the education and Occupation of Adults who have been in Care. *Oxford Rev Educ* 1994;20;361-74.
- 30 Cheung S Y. Buchanan A. Malaise scores in adulthood of children and young people who have been in care. *J Child Psychol Psychiatry* 1997;38:5575-80.
- 31 Courgeau D. Lelièvre E. *Analyse démographique des biographies*, Paris: INED; 1989.
- 32 Auriat N. Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives. Paris: PUF-INED, Travaux et documents; 1996.
- 33 Hubert T., Tournyol du Clos H., Cosio M., Frechon I. Le devenir des jeunes pris en charge par les services de la PJJ. Rapport 2<sup>ème</sup> étape, CERPOS, CNFE-PJJ; 2006.
- 34 Gheorghiu M. Labache L. Legrand C. Quaglia M. Rafanell I Orta J, Teixeira M. 2002. - Rapport final de la recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000, Bobigny.
- 35 Labache L. 2004. Pauvretés à l'Aide Sociale à l'Enfance, Le devenir des enfants accueillis à l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000. (B) Le passage des jeunes d'origine étrangère par l'aide sociale à l'enfance », Actes du Colloque du CERC : Le devenir des enfants des familles défavorisées en France.

- 
- 36 Thoburn J. Norford L. Parvez Rashid S. Permanent family placement for children of minority ethnic origin. London: Jessica Kingsley Publishers Ltd; 2000.
- 37 Salo R. Municipal child welfare work as promoter of social adjustment. Finlande, Lassa. 1956.
- 38 Raithel M. Wollensack H. Les anciens enfants des Villages d'Enfants SOS : que sont-ils devenus ? Munich: Institut de pédagogie sociale de l'Association des Villages d'Enfants SOS; 1980.
- 39 Munro E. R. Stein M. Ward H. Comparing how different social, political and legal frameworks support or inhibit transitions from public care to independence in Europe, Israel, Canada and the United States. *Int J Child Fam Welfare* 2005;4:191-201.
- 40 Zimmerman R. Foster care in retrospect, New Orleans, Tulane Studies in Social Welfare, Tulane University. 1982.